

L'Ordre infirmier restera

L'ordre infirmier restera, maintenant c'est sûr. Mais à l'époque !

Le 10/04/15, tôt dans la nuit, l'ordre des infirmiers avait été purement et simplement abrogé.

Par les votes de 19 députés encore à l'Assemblée Nationale à cette heure tardive.

La suite du protocole devait se heurter à une invalidation du Sénat, à la suite de ce coup d'éclat sûrement politicien.

En cas d'avis contradictoire, le gouvernement d'alors (2012-2017) pouvait mettre en place une commission mixte aux deux assemblées.

Ou alors donner le dernier mot à l'Assemblée Nationale.

L'ordre infirmier par Monsieur Xavier Bertrand

– Ministre de la santé en 2006 au sein du gouvernement de Monsieur Nicolas Sarkozy.

En clair, le gouvernement socialiste de Monsieur François Hollande voulait d'abord le supprimer de 2012 à 2013.

Puis changement d'avis suite à l'adoption de l'amendement n° 517 présenté Mme Annie Le Houérou.

Membre de la commission des affaires sociales à l'Assemblée Nationale. Mais L'ordre infirmier restera.

Comme nous pouvions nous y attendre, le Sénat a finalement rétabli l' ONI au cours d'un vote en octobre 2015.

Mais le plus troublant, est que la majorité présidentielle de l'époque a fait volte-face.

La ministre de la santé avait plaidé à plusieurs reprises pour une adhésion facultative à un ordre contesté dans sa

légitimité.

Alors que le premier ministre et le président de la république ont clairement pris position pour un redressement juridique et sûrement financier de l'ordre.

– Et voilà Marisol Touraine ministre de la santé (2012 à 2017), qui l'a inclut dans son projet de Loi Santé en 2015.

Cette dernière ayant méprisé totalement les infirmier(e)s de France pendant ses 5 années au pouvoir.

Hélas, il en a été de même avec Agnès Buzyn, qui a pris sa suite à l'élection présidentielle de 2017.

Que dire d'Olivier Véran (2020 à 2022) et François Braun depuis mai 2022 et Aurélien Rousseau depuis juillet 2023 ?

L'Ordre infirmier restera et le mépris des soignants également.

Avec du recul et des contacts permanents avec les IDEL sur la France, je ne sais pas si l'abrogation de l'ordre aurait pu être une si bonne nouvelle.

Maintenant l'ordre infirmier restera pour longtemps.

L'abrogation de l'ordre infirmier vu par les IDEL

– Aucune objection dans leur grande majorité. Et pour cause.

Avec les débuts en fanfare de la gestion d'une certaine Mme Le Boeuf qui a laissé une instance truffée de guerres internes et de luttes de pouvoir.

Et un déficit cumulé dans les caisses d'environ 10 millions d'euros (dettes et crédits, passifs, charges reportées et autres).

Jusqu'à sa démission le 08/07/2011.

Cette même année, l'ordre est donc en cessation de paiement.

Et se retrouve avec un plan de redressement judiciaire pour

une dette de 7,89 millions d'euros.

– Et la suite hélas répressive d'un certain M. Didier Borniche.

C'est un proche de François Hollande président de la république, qui l'a invité dans la délégation officielle qui l'accompagnait pour un voyage au Canada.

Et surtout une prise de contact avec le conseil de l'ordre infirmier du Québec les 2 et 3 novembre 2014.

Avec lequel tous les moyens ont été mis en place pour récolter de l'argent (il faut renflouer le déficit abyssal de sa prédécesseure).

J'ai régulièrement lu ou entendu parler de pression, de chantage, d'usage de société de recouvrement.

Egalement de mise sous séquestre bancaire, de convocation en gendarmerie avec prises de photographies et d'emprunts digitales.

Voire de dépôt de plainte à l'encontre d'une profession dont il était censé défendre les membres et les intérêts.

Voici un lien vers notre article concernant [la cotisation obligatoire à l'ordre des infirmiers](#).

– Mais au-delà de ces pratiques contestables, de tout ce gaspillage monumental de temps, d'énergie et d'argent...

Je ne peux m'empêcher de penser, que peut être, une vraie coordination ordinaire serait une solution.

Avec des vrais soignants libéraux encore actifs et désintéressés, des législateurs et des gestionnaires, qui défendent cette profession

Elle en a tant besoin.

Qui pourrait fédérer et représenter

Les IDEL ?

– Il existe une multitude de syndicats et d'associations en tout genre, mais rien de vraiment représentatif de cette profession.

Laquelle continue à être coincée entre le marteau de l'assurance maladie et l'enclume des prescripteurs.

Il convient de rappeler, même contre vents et marées, que la majeure partie des IDEL ne veulent pas d'un ordre infirmier.

Comme nous pouvions nous y attendre, le Sénat a finalement rétabli l' O.N.I au cours d'un vote en octobre 2015.

Mais le plus troublant, est que la majorité présidentielle de l'époque a fait volte-face.

La ministre de la santé avait plaidé à plusieurs reprises pour une adhésion facultative à un ordre contesté dans sa légitimité.

Alors que le premier ministre et le président de la république ont clairement pris position pour un redressement juridique et sûrement financier de l'ordre.

Voici un lien vers notre article qui explique le fonctionnement et les missions de [ordre national des infirmiers](#).

– Pour conclure, la majorité et l'opposition sont d'accord pour créditer un ordre peu représentatif et fortement contesté.

Dont les professionnels concernés ne veulent pas.

Alors, de quel droit, peut-on l'imposer dans le cadre d'un régime pseudo « démocratique » et républicain ?

– Pour s'imposer définitivement, l'Ordre Infirmier a publié son [code de déontologie](#) en novembre 2016.

Mais qui pourrait représenter légitimement les infirmiers libéraux face au gouvernement et aux institutions ?

Mais pour cela, encore faudrait il que l'ordre soit totalement indépendant du gouvernement.

Ce qui n'est pas du tout le cas, bien au contraire, et c'est pour cela que l'ordre infirmier restera.

Enfin le lien pour un [contact avec l'ordre des infirmiers](#).

Olivier Luck